

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 18 Décembre 2020**

OBJET : Convention transactionnelle avec ONF -

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 18 Décembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Dossiers Finances

1. DM n°1
2. Adaptation cadre budgétaire – COVID 19
3. Crédits provisionnels 2021
4. Règlement de factures INRA et ONF
5. Marché équipements informatiques

II – Dossiers Ressources Humaines

6. Transformation de postes
7. Mise à Jour délibération RIFSEP du 20 Novembre 2020

III – Autres dossiers

8. Convention de partenariat UNESCO
9. Point Audits socio-organisationnel et financier
10. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN – Messieurs D. LOUIS-REGIS - L. BOUTRIN – F. CATHERINE -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr J-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) – Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) – Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie) - Mr C. PALIN(Trinité) - Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

Pour les Communautés

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme J. DULYS-PETIT à Mr F. CATHERINE – Mr F. LORDINOT à Mme B. BARDOUX -

→Communes : Mr C. LARCHER à Mme M-L LESDEMA – Mr J. THABAR à Mr E. JEAN-BAPTISTE – Mr E. GABRIEL à Mme M-F TOUL – Mr R. DULYMOIS à Mr R. BRITHMER – Mr C. SAINT-CYR à Mr D. LOUIS-REGIS – Mr J. ELISABETH à Mr J-F BEAUNOL –

Membres titulaires absents

→CTM : Mmes K BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA – R. MARTINE – B. BIROTA -

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Ariety) - Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe) - Mr C. AMABLE (Bellefontaine) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr E. JULIAT(Schœlcher) –

→Communautés : Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

Membres absents excusés : Mr M. MICHALON(Marigot) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
Vu la délibération n°20-01 du Budget Supplémentaire 2019 et Budget Principal 2020 du Syndicat Mixte approuvé en séance du Comité en date du 20 Janvier 2020

Considérant que le Parc Naturel Régional de la Martinique et l'ONF en cotraitance, ont soumissionné pour un appel d'offre lancé par l'ex-Conseil Général aux fins de réaliser les deux premiers tronçons de l'itinéraire pédestre du sentier de Grande Randonnée dit « GR ». Ces deux tronçons concernaient les tranches : Absalon – Fort de France en passant par Bellefontaine jusqu'à Verrier dans la commune du Morne-Vert.

Considérant que l'ONF avait demandé que l'équipe des agents ouvriers du PNRM, soit encadrée par ses techniciens, et que le PNRM, avait accepté cet encadrement par deux techniciens de l'ONF, mis à disposition moyennant une rémunération totale de 59 172,56 € pour une durée de quatre mois ;

Considérant que cet encadrement donnait la garantie de tenir les délais de 5 mois fixés pour la livraison du sentier pédestre fixé au mois d'avril 2015, selon les termes du marché ;

Considérant que le devis de l'ONF présenté avant le début des travaux le 09 décembre 2014 a été accepté et signé par le Président en exercice et que la mission d'encadrement a bien été assurée dès le mois de Janvier 2015 et tout au long du chantier ;

Considérant que dans le cadre du marché en cotraitance, le PNRM a reçu la somme de 227 015 € TTC NTVA et l'ONF la somme de 37 231 € (TVA de 8,5%) pour des travaux détaillés pour chacun à l'annexe 3 des pièces du marché ;

Considérant que le Trésorier Payeur a rejeté le mandat au motif que cette prestation n'était pas prévue dans le cadre du marché et qu'à ce jour l'ONF, malgré ces relances, n'est toujours pas payé et qu'il convient de passer une convention transactionnelle pour pouvoir effectuer le paiement ;

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Le Comité Syndical

Article 1

Décide de passer une convention transactionnelle avec l'ONF pour l'encadrement des 4 agents du PNRM par 2 techniciens de cet organisme mis à disposition du PNRM pour la réalisation de deux tronçons de l'itinéraire pédestre du sentier de Grande Randonnée dit « GR ». Ces deux tronçons concernant les tranches : Absalon – Fort de France en passant par Bellefontaine jusqu'à Verrier dans la commune du Morne-Vert.

Article 2

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au budget 2020 du SM/PNRM.

Article 3

Donne mandat au Président pour signer les actes et pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.



Pour extrait certifié conforme
Fort de France, le 18 Décembre 2020

Le Président,

Denis LOUIS-REGIS